

Arrêté n° AA-2019-14 du 29 octobre 2019
abrogeant l'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière
de M. Yves NADOT

Le Directeur de l'ISAE-ENSMA

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion financière et comptable ;
Vu le décret n° 2016-1782 du 19 décembre 2016 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et
d'aérotechnique de Poitiers et notamment son article 4 ;
Vu les statuts de l'ISAE-ENSMA ;
Vu l'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière de M. Yves NADOT ;
Vu le courrier en date du 28 octobre 2019 de M. Yves NADOT mettant fin à sa fonction de Directeur adjoint de
l'ISAE-ENSMA à compter du 28 octobre 2019 ;

ARRETE

Article 1

L'arrêté n°AA-2019-02 du 18 janvier 2019 portant délégation de signature financière de M. Yves NADOT est abrogé
à compter du 29 octobre 2019.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des
actes administratifs de l'ISAE-ENSMA.

Fait à Chasseneuil-du-Poitou, le 29 octobre 2019, en deux exemplaires originaux.

Le Directeur,


Roland FORTUNIER

Destinataires :

- Agence comptable (original)
- Service financier (copie)
- Rectorat (copie) - transmis à M. le Recteur, Chancelier des Universités, le **30 OCT, 2019**

